

<p>RESOLUTION N° AGN/56/RES/10</p> <p><u>OBJET :</u></p> <p>MODERNISATION DES SYSTEMES DE TELECOMMUNICATIONS DE L'O.I.P.C.-INTERPOL</p>	<p>CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1987</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE</p> <p>dans la rubrique : Télécommuni- cations - Réseau radioélectrique de l'O.I.P.C.-INTERPOL</p> <p>à la sous-rubrique : Divers</p>
---	--

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 56ème session à NICE, du 23 au 27 novembre 1987,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport N° 6 intitulé "Télécommunications" et des recommandations y annexées, relatives au développement et à la modernisation des systèmes de télécommunications de l'O.I.P.C.-Interpol,

CONSCIENTE de l'enjeu stratégique que représentent ce développement et cette modernisation pour l'avenir de l'Organisation,

SOUCIEUSE de doter l'O.I.P.C.-Interpol d'un réseau de télécommunications adapté aux besoins de l'Organisation et de ses Etats membres,

CONSIDERANT que la sécurité et l'inviolabilité du réseau de télécommunications d'Interpol doivent être prises en compte avec attention,

RECONNAISSANT que, conformément à la Résolution 54/AGN/RES/10 de la 54ème Assemblée générale à Washington, les équipements du Secrétariat général ont été adaptés à la cryptographie dans le réseau décimétrique de radiotélégraphie à impression directe (ARQ),

APPROUVE les orientations en matière de télécommunications exposées dans le rapport N° 6 précité,

.../...

- 2 -

INVITE le Secrétariat général à adapter l'autocommutateur de messages (AMSS) de la Station centrale aux normes X 25 / X 400 du CCITT dès 1988,

RECOMMANDE aux BCN d'adapter leurs propres installations à ces normes,

RECOMMANDE en particulier aux BCN utilisant le MORSE, ou n'ayant pas de moyens de communication autre que le téléphone, d'évoluer à court terme vers des moyens de communication mieux appropriés aux besoins et à la technologie actuels,

RECOMMANDE de poursuivre l'automatisation du réseau Interpol en équipant les stations régionales d'un autocommutateur de messages au standard X 400 précité et, en attendant, d'équiper, si possible avant 1989, les stations régionales de terminaux modernes de communication électronique pour leurs communications avec la Station centrale,

SOULIGNE l'importance vitale pour l'Organisation de disposer d'un réseau de télécommunications mondial, automatique, rapide, fiable et sûr, le plus tôt possible et en tout état de cause avant cinq ans,

RECOMMANDE aux BCN qui n'en seraient pas encore équipés d'utiliser des modems THRANE & THRANE 1585 B équipés de l'option cryptographie 007,

DEMANDE au Comité Permanent sur la Technologie de l'Information (CPTI), en collaboration avec le Secrétariat général, d'approfondir les études et de faire des recommandations en matière de sécurité et d'inviolabilité pour l'ensemble des moyens de télécommunications de l'Organisation.

oooOooo